

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, cher Karol,

C'est à l'initiative de nos amis de TVP que cette réunion se déroule ici à Varsovie. C'est aussi à leur discrète initiative que nous nous retrouvons ce midi afin de remercier chaleureusement Karol Jakubowicz pour le rôle essentiel qu'il a joué dans l'établissement d'une radiodiffusion de service public indépendante en Europe.

C'est un insigne honneur d'avoir à prononcer ces quelques mots à l'occasion de votre départ à la retraite. C'est aussi l'occasion de tracer le tableau d'une carrière exceptionnelle au service de notre secteur, l'audiovisuel de service public, et de ses valeurs.

Au cours de sa belle et longue carrière, Karol a occupé des postes clés tant au niveau des organes de son pays que dans les instances internationales.

En Pologne, il a été notamment vice-président de la Radio-Télévision polonaise, président du Conseil d'administration et directeur en charge de la stratégie et des analyses au sein du conseil de la radiodiffusion nationale polonaise.

Son influence fut déterminante dans l'élaboration de la politique et de la réglementation en matière de radiodiffusion en Pologne, par le biais notamment de sa contribution à la rédaction de la loi sur la radiodiffusion polonaise de 1992 et de ses révisions successives.

Mais je voudrais surtout m'attacher à son activité internationale et à la profonde influence qu'il a eue sur l'évolution du rôle des radiodiffuseurs dans le cadre du changement historique que nous avons connu à la fin du siècle dernier. Il fallait une forte personnalité et une capacité à penser l'avenir pour construire, ou reconstruire, des organismes de radio-télévision libres et efficaces dans les pays du centre et de l'est de l'Europe. Karol avait l'une et l'autre.

Par son action en tant que membre de plusieurs comités du conseil de l'Europe – il a notamment présidé le Comité permanent sur la télévision transfrontière et le Comité directeur sur les médias et les nouveaux services de communication (le CDMC) – il a favorisé avec constance la coopération entre ces pays et le conseil de l'Europe.

Sous sa présidence, le CDMC a élaboré deux textes fondamentaux soumis à l'approbation des instances politiques dans le cadre de la coopération intergouvernementale:

- **la déclaration concernant la garantie de l'indépendance du service public de la radiodiffusion**
- **et la recommandation sur la mission des médias de service public dans la société de l'information**

L'UER a estimé que le texte de cette dernière méritait d'être diffusé. Il est reproduit in extenso dans la brochure que nous vous avons remise, précédé d'une introduction de Karol. Qui mieux que lui en effet pouvait rédiger une introduction à cette recommandation qui constitue l'acte de naissance officiel du concept de médias de service public. Conscient d'une évolution technologique qui modifie fondamentalement la notion même de radiodiffusion, Karol conclut que ce texte est peut-être *"le dernier mot apporté à la question de savoir si les médias de service public ont un avenir dans la société de l'information. Il reste encore fort à faire pour garantir cet avenir mais le cap est toutefois désormais clair."*

Par ailleurs, il a été chargé par la commission européenne de réfléchir à la révision de la fameuse Directive "Télévision sans frontières" au sein de deux groupes dédiés à des aspects particuliers de la Directive.

Enfin en ce qui concerne l'Union Européenne de Radio-Télévision, il a été un membre essentiel du groupe "Stratégie numérique", qui a publié ses réflexions sous le titre de "Média à objectif : la radiodiffusion de service public à l'ère du numérique."

En tant qu'expert auprès du Conseil de l'Europe, de l'UE, de l'UNESCO et de l'OSCE, il a publié un nombre considérable d'analyses sur la législation audiovisuelle de plusieurs pays d'Europe de l'est. Ses commentaires ont souvent eu une influence considérable sur l'élaboration d'un cadre juridique propice à la constitution d'un secteur audiovisuel pluraliste de service public.

Homme d'avenir admis à la retraite, Karol ne pouvait évidemment pas abandonner son intérêt pour les médias. Il poursuivra en effet pour le plus grand bien de notre secteur et de nos valeurs, une activité de consultant auprès du Conseil de l'Europe.

Souhaitons lui, après une aussi belle carrière, une tout aussi belle retraite.

Merci.